



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Discours de la Directrice générale de l'UNESCO

Irina Bokova,

à l'occasion de la Conférence internationale « Haute mer, avenir de
l'humanité, quelle gouvernance pour une gestion durable de l'océan ? »

Paris, le 11 avril 2013

M. Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil économique, social et
environnemental,

Mme Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de
l'Energie

Chers participants, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous lire le message du Secrétaire général des Nations
Unies, M. Ban Ki-moon :

*Parfois appelée la Planète bleue, la Terre n'en voit pas moins ses océans et ses
mers en danger.*

*La biodiversité des océans est menacée par une pollution et une exploitation non-
viable de ses ressources, sans compter le changement climatique et l'acidification.
Nos océans se réchauffent. Leur acidification met en péril la faune et la flore
marines et la montée du niveau des mers pourrait redessiner la carte du monde
aux dépens de centaines de millions de personnes, la plupart vulnérables.*

*Les océans sont vitaux pour la santé de notre planète, pour la vie et pour
l'économie mondiale. Ils forment la voie de passage de 90% du commerce mondial,
mettant ainsi en relation les populations, les marchés et les moyens de subsistance.
Il est temps de prendre des mesures plus fortes, plus concrètes et de déployer des
efforts mieux concertés pour protéger nos océans.*

À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), j'ai lancé le Pacte pour les océans, une initiative qui vise à définir une vision stratégique pour permettre au système des Nations Unies de s'acquitter de manière plus cohérente et efficace de ses mandats relatifs aux océans, en se conformant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, également connue comme étant la « constitution des océans », aux résolutions pertinentes de l'Assemblée Générale, ainsi qu'au document final de la Conférence Rio+20, « L'avenir que nous voulons ».

Nous devons lancer une action réelle en temps opportun, aux niveaux national, régional et global, afin d'améliorer la santé des océans et de recouvrer et maintenir les ressources marines.

Le Pacte pour les océans s'appuie sur l'idée que toutes les parties prenantes doivent œuvrer ensemble à l'objectif commun d'« océans en bonne santé pour un monde prospère ».

L'an dernier, j'ai rencontré l'équipage de Tara et Agnès b. lors d'une escale à New York dans le cadre de leur expédition autour du monde destinée à sensibiliser l'opinion publique aux défis qui se posent aux océans.

Je me souviens de manière saisissante de ma visite à bord du navire de recherche. Tara et d'autres organisations de la société civile ont un rôle déterminant pour alerter le monde quant à l'importance des problèmes auxquels les océans sont confrontés.

Si nous travaillons ensemble – système des Nations Unies, gouvernements, secteur privé, acteurs de la société civile, et individus – nous pouvons trouver des moyens durables de protéger notre planète et nos précieux océans.

Je vous souhaite une conférence très fructueuse sur “La Haute mer, avenir de l'humanité.”

C'était le message du Secrétaire général des Nations-Unies, M. Ban Ki-moon.

Si vous me le permettez, Mesdames et Messieurs, j'aimerais ajouter quelques mots au nom de l'UNESCO, et saluer le Conseil économique, social et environnemental,

et Tara Expéditions d'organiser cette conférence sur la gouvernance de la haute mer.

L'UNESCO s'honore d'être partenaire de cet événement important, au moment de préparer les négociations capitales de 2014 sur la mise en place d'un cadre juridique sur la Gouvernance de la Haute Mer, sous l'égide des Nations Unies.

Le débat commence aujourd'hui et les enjeux doivent être clairement posés.

J'en retiendrais trois.

Le premier enjeu, c'est celui de la connaissance scientifique.

Notre vie, notre économie, notre alimentation dépendent de l'Océan, et pourtant, nous en connaissons très peu de choses.

Il couvre les trois quarts de la surface de la Terre, et nous n'en protégeons qu'à peine 1%.

Je garde en mémoire une formule de Jacques Perrin, venu à l'UNESCO lancer un cri d'alarme : «*trop souvent, nous choisissons l'exploitation de la mer, au détriment de l'exploration*». Nous procédons à l'extraction minière en eaux profondes, à la pêche intensive, sans connaître les risques.

Il faut d'urgence investir dans les sciences, mieux connaître l'océan.

Etablir des projections d'impacts sur les écosystèmes marins et l'économie de la pêche.

Identifier les seuils au-delà desquels les écosystèmes ne peuvent plus se renouveler.

Dans ces zones internationales, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, joue un rôle de premier plan, pour la coopération et la coordination des efforts de recherche et de protection de la mer.

La haute mer n'est pas seulement un dossier technique ou économique : elle relève aussi d'une dimension éthique, elle est le bien commun de l'humanité.

C'est le deuxième enjeu essentiel.

La majorité des pays n'ont pas la technologie nécessaire pour explorer les fonds marins.

Seuls quelques instituts de recherche la possèdent.

Le renforcement des capacités des pays en développement et le transfert des technologies sont donc des priorités, pour assurer la protection et l'utilisation équitable et durable des ressources.

Et j'en viens naturellement à mon troisième et dernier point : l'enjeu capital de la gouvernance de la haute mer.

Depuis une dizaine d'années, ce thème a gagné en visibilité et l'UNESCO y a fortement contribué.

Personne ne peut relever les défis de l'océan à lui seul : les efforts individuels resteront limités sans une gouvernance adaptée. Cette gouvernance, disons-le clairement, n'existe pas aujourd'hui. Les cadres existants ne sont pas satisfaisants.

Les ressources vivantes trouvées dans les profondeurs des eaux internationales se situent dans un « no man's land » juridique.

Une partie du problème réside dans la profonde méconnaissance, par le grand public et les décideurs, de l'importance de cet enjeu.

Vu de la terre, dans l'urgence des crises, l'océan, c'est loin, c'est grand, c'est inépuisable.

Les dispositions internationales en vigueur, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention sur la diversité biologique, ne traitent ni spécifiquement de la conservation ni de l'utilisation durable et équitable des fonds marins.

Le mot « biodiversité » n'existe que depuis 1985, à une époque où l'on ne parlait pas du réchauffement climatique et de ses effets sur l'océan. C'est tout notre logiciel juridique qui est à revoir.

Peut-être que la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO peut jouer son rôle, et ouvrir des pistes de réflexions, à travers le concept de « valeur universelle exceptionnelle ».

Bien que cette Convention s'applique uniquement dans les zones de souveraineté nationale, elle offre un cadre utile à la réflexion.

Le « Pacte pour les océans » lancé en 2012 par le Secrétaire général Ban Ki-moon, sur une idée de l'UNESCO, représente une opportunité, et nous devons la saisir.

Il fournit un cadre pour aider les pays à connaître et à protéger les ressources naturelles de l'océan, y compris en haute mer.

L'UNESCO a proposé la création d'un Groupe Consultatif sur l'océan qui réunit législateurs, scientifiques, experts pour mettre en place un Plan d'Action, et je voudrais saluer ici la collaboration de l'UNESCO avec Tara Expéditions, sur des projets communs de recherche scientifique et de coopération internationale.

Nous sommes réalistes : des efforts considérables sont nécessaires pour aboutir à un accord acceptable par tous, et je remercie les organisateurs de cette conférence de leur initiative.

L'appel qui sortira de cette conférence doit placer le débat au niveau requis, en vue des négociations de l'année prochaine.

La gouvernance de l'océan, la mise en œuvre des mesures de conservation, le besoin de développer la science de la haute mer doivent figurer en première place de cet agenda.

C'est l'objectif de l'UNESCO, et je veux dire ici que nous ne ménagerons aucun effort pour le réaliser.

Dans cet esprit, je vous souhaite une excellente conférence.